priorité conventionnelle. Le titulaire d'un brevet peut être tenu d'octroyer une licence si son invention n'est pas utilisée en Norvège dans un délai de trois ans après l'octroi du brevet, ou dans un délai de quatre ans après la date de dépôt de la demande, selon la période la plus longue. La législation sur le contrôle du marketing a été élargie pour protéger le plagiat au-delà de la durée d'application de la législation sur les brevets.

Le premier requérant est autorisé à enregistrer sa marque de commerce et à en avoir l'usage exclusif, mais un utiliseur précédent peut s'opposer à l'enregistrement dans un délai de cinq ans. L'enregistrement d'une marque de commerce est valable pendant 10 ans et peut être renouvelé pour la même durée. Les demandes de renouvellement doivent être faites au plus tôt un an avant la date d'expiration de l'enregistrement, ou au plus tard six mois après cette date.

Contrats d'assistance technique et coentreprises

La politique commerciale et industrielle de la Norvège repose sur le principe libéral d'une « économie de marché libre », et les firmes industrielles norvégiennes sont libres de négocier des contrats d'assistance technique, des accords de licence ou des coentreprises avec des firmes ou des gens d'affaires étrangers sans que l'État intervienne et sans que soient limitées les opérations de change. Toutefois, les sorties de capitaux doivent être approuvées par le gouvernement.

Même si de nombreuses entreprises norvégiennes poursuivent leurs activités commerciales à l'étranger dans le cadre de ces accords, il y a également des entreprises étrangères très actives en Norvège, et les sociétés canadiennes désireuses de trouver des partenaires pour créer des coentreprises doivent s'attendre à faire face à une vive concurrence de la part d'entreprises des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays de la CEE.

Le délégué commercial de l'ambassade du Canada à Oslo peut renseigner les gens d'affaires canadiens sur la situation dans certains secteurs industriels et peut les aider à établir des contacts utiles. Quelques-unes des principales banques norvégiennes possèdent